



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° 002... /FECAFOOT/JUGT/CE/25

COMMISSION D'ETHIQUE DE LA FECAFOOT CHAMBRE DE JUGEMENT

Affaire :

FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

C./

NKO'O SAMUEL (Secrétaire Général de la Ligue Régionale de Football du Sud)

ET

BELINGA THIERRY (Directeur Sportif du club Olympic de Biwong Bané)

(Changement d'identité des joueurs)

L'an deux mille vingt - cinq et le dix du mois de mars ;

Après avoir constaté qu'elle peut valablement statuer, le quorum étant atteint ;

La Chambre de jugement de la Commission d'Ethique de la FECAFOOT, ainsi composée :

1. M. NJOH Aurélien..... Président ;
2. M. TOMO Barnabé..... Vice-Président ;
3. Me. EMAHA Bertin..... Rapporteur ;
4. Me. DJIKEUDJIE Adrien..... Membre ;
5. Me. BAKONGO Anastasie..... Membre.

A rendu dans l'affaire sus visée la décision dont le dispositif suit :

PAR CES MOTIFS

Statuant contradictoirement à l'égard de NKO'O Samuel et BELINGA Thierry en matière d'éthique, conformément aux textes en vigueur à la FECAFOOT et à l'unanimité des membres ;

- Déclare NKO'O Samuel, Secrétaire Général de la Ligue Régionale de Football du Sud non coupable de l'infraction de faux dans les titres de l'article 17 du Code d'Ethique de la FECAFOOT ;

- Déclare BELINGA Thierry, Directeur Sportif du club Olympique de BIWONG BANE coupable de faux dans les titres de l'article 17 du Code d'Éthique de la FECAFOOT ;
- Le sanctionne d'une interdiction d'exercer toute activité relative au football pendant 10 (dix) ans ;
- Le condamne en outre à 5 000 000 (cinq millions) de FCFA d'amende ;
- Avertit les parties qu'elles disposent d'un délai de 10 jours à compter de la notification de la présente décision pour en demander les motifs par écrit, et que, passé ce délai, elle deviendra définitive et exécutoire en l'état ;
- Ordonne la publication de la présente décision conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Yaoundé le 10 mars 2025

LE RAPPORTEUR

EMAHA BERTIN

LE VICE-PRESIDENT

TOMO BARNABE

